



Droit de contradictoire pension

Par **audrey19**, le **17/04/2015** à **13:38**

Bonjour

Mon mari a divorcé il y a dix ans sa femme étant parti avec le voisin.

Nous versions une pension remise à jour chaque année par mon mari.

Nous payons aussi la moitié du scolaire voyages sorties mais aussi les trains car nous vivons à 500km des enfants.

Depuis le divorce son ex femme s'est mariée ils sont installés dans une très grande maison avec piscine trois voitures dont une porche (le mari a une très belle situation) pas de crédit la maison étant payée par l'argent de l'ex femme du monsieur décédé. Poney bateau ils sont plutôt à l'aise.

Pour notre part nous nous sommes mariés nous avons deux bébés (Pour lesquels nous avons eu de gros frais car stérile donc FIV)

Nous avons pris un gros crédit maison et je viens de cesser de travailler pour élever nos bébés faute d'autre solution.

Le premier fils de mon mari qui a 19 ans travaille en alternance et touche 700€ par mois sa sœur a 15 ans et est lycéenne.

L'ex femme a demandé de doubler la pension!

Avant l'audience nous avons comme demandé par le tribunal fourni toutes sortes de pièces et rempli un tableau revenus et charges prouvant n'avoir que 200€ par mois pour vivre à quatre! Persuadés de ne rien craindre nous avons attendu l'audience mais nous n'avons reçu de l'ex femme aucun courrier pas de pièce nous avons prévenu par recommandé la juge 4 jours avant l'audience sans réponse.

Mon mari a pris un cp et payé un billet de train s'est rendu à l'audience où la juge n'a pas plus présenté que l'ex femme des pièces justifiant des revenus de celle-ci....

L'ex femme a juste dit qu'elle était en arrêt maladie qu'elle touchait 1500€ au lieu de 1800€ et bientôt 1000€.... Sans papiers sans évoquer les revenus de son ménage!!?

Nous avons reçu le compte rendu elle a accepté de doubler la pension! Nous ne pouvons pas payer et surtout où est le principe du contradictoire?

Sur le compte rendu il est noté mes revenus ceux de mon mari au centime près mais juste 1800/1500 et 1000 pour elle et il est dit qu'elle baisse de salaire alors que mon mari a augmenté son salaire....elle passe pour une mère isolée en plus.

Quel est le recours possible sachant que nous n'avons pas d'argent? Et surtout le droit du contradictoire n'a pas été respecté et la juge ne s'est fondé sur aucun document....!